



plein CAP

Un partenariat hydroélectrique pour soutenir la croissance des collectivités de l'île



La chef Judith Sayers devant un poste de commutation et un transformateur de BC Hydro où l'hydroélectricité de China Creek sera transmise et d'où elle sera dispersée.

Les sources d'énergie étant appelées à se raréfier dans un proche avenir – BC Hydro prévoit un déficit du solde énergétique de la province dès 2006 – beaucoup de collectivités de la Colombie-Britannique se tournent vers des sources d'énergie de remplacement.

Les projets « au fil de l'eau », qui saisissent l'énergie produite lorsque l'eau d'un cours est détournée vers une chute verticale, sont l'une des nouvelles sources d'énergie les plus en vogue.

Il y a deux ans, la Première nation Hupacasath, installée en amont de deux grandes rivières de l'île de Vancouver, a décidé d'examiner le potentiel économique de ce genre de petit projet hydroélectrique.

La Première nation a commencé à travailler avec Sigma Engineering et Synex Energy Ltd., deux filiales de Synex International, pour étudier la faisabilité d'un projet au fil de l'eau. Avant longtemps, la Première nation Ucluelet et la ville de Port Alberni se sont joints à ces partenaires pour former l'Upnit Power Corporation et ont obtenu un marché de fourniture d'électricité pendant 20 ans à BC Hydro.

Le projet de China Creek, comme on l'appelle, ne nuira pas notablement au paysage ni à l'écosystème et produira de l'énergie entièrement renouvelable et non polluante. Une fois achevé, il constituera une source d'électricité fiable et régulière qui allégera la demande que l'île de Vancouver fait peser sur le réseau hydroélectrique de la province en produisant

6,3 mégawatts d'énergie, soit assez pour alimenter 6 000 foyers.

En outre, cette initiative de production d'électricité écologique rapportera à la Première nation Hupacasath et à la Première nation Ucluelet des revenus qu'elles pourront réinvestir dans l'économie de leurs collectivités. Conscient des avantages à long terme du projet, le gouvernement du Canada y a contribué 2,25 millions de dollars.

« La réalisation d'un projet de 14 millions de dollars à Port Alberni a été une chose très positive pour notre communauté », a indiqué la chef Judith Sayers de la Première nation Hupacasath, qui est l'un des principaux actionnaires du projet de China Creek. « Nous sommes fiers que Port Alberni voit en nous un intervenant sérieux dans le domaine de la mise en valeur des ressources. » Port Alberni a toutes les raisons de se réjouir de ce partenariat. En effet, avec le ralentissement de l'industrie forestière, la collectivité a vu disparaître des milliers d'emplois et les entreprises vont et viennent.

« Nous voulons travailler avec des partenaires à long terme », a dit le maire de Port Alberni, Ken McRae. « Il est évident que notre avenir va de pair avec celui des Premières nations », a-t-il ajouté en faisant observer qu'il y a douze bandes dans les environs de la ville. Le lancement de ce projet crée bien des possibilités. Selon Mme Sayers, « ce partenariat conduira sans doute à d'autres projets avec le même groupe. » De fait, les Premières nations Hupacasath et Ucluelet sont déjà en train d'étudier la possibilité d'un autre petit projet hydroélectrique dans le territoire qu'elles partagent. M. McRae est d'accord : « Ce n'est qu'un début. »



**China Creek
fournira assez
d'énergie
pour alimenter
6 000 foyers
dans la
province.**



La fierté des tribus Cowichan

Richard Peter, médaillé d'or paralympique

Ce qui saute aux yeux, c'est son sourire radieux. Et Richard Peter a toutes les raisons d'être heureux : ce joueur de basket-ball en fauteuil roulant de 32 ans, membre des tribus Cowichan, fait partie de l'équipe nationale du Canada depuis 1994 et a remporté sa deuxième médaille d'or des Jeux paralympiques à Athènes l'an dernier. Récemment, il s'est également fiancé à une autre paralympienne, Marni Abbott, et le couple envisage de bientôt fonder une famille.

Richard a toutes les qualités requises pour être un athlète de haut niveau : une attitude positive, un amour réel du jeu et le talent, la force et la détermination qu'il faut pour réussir. Quand il n'est pas en train de faire du tir au panier ou de s'entraîner au gym, Richard rencontre des athlètes et des élèves de toute la province pour les encourager à travailler, à rester positifs et, surtout, à suivre leurs rêves. Son message : le travail ne trahit jamais et si vous souhaitez vraiment obtenir quelque chose, vous trouverez le moyen d'y arriver.

Richard Peter en action aux Jeux paralympiques d'été de 2004 à Athènes.

Photos : Jean-Baptiste Benavent/Comité paralympique canadien (ci-dessus) et Benoit Pelosse/Comité paralympique canadien (à droite)



Nous avons posé à Richard Peter quelques questions sur sa vie d'athlète paralympique :

Q: Comment avez-vous commencé le basket-ball en fauteuil roulant?

R: J'ai subi un accident quand j'avais quatre ans : j'ai été frappé par un autobus. Au fil des ans, j'ai quand même continué à faire du sport avec mes cousins et mes amis, ce qui était un bon entraînement parce que je devais faire rouler mon fauteuil pour suivre les autres et ça m'a tenu en forme. J'ai commencé à jouer au basket-ball à l'âge de 15 ans et je fais partie de l'équipe canadienne depuis 11 ans. Faire partie de l'équipe nationale demande beaucoup de travail et d'entraînement, mais au bout du compte, c'est pleinement récompensé.

Q: Quelle a été votre plus grand obstacle?

R: Il est parfois difficile d'être un athlète autochtone. Il y a des obstacles sur les plans des finances et des transports. Mais je suis très fier d'appartenir à une Première nation et je crois que je montre aux autres de ma communauté que quels que soient les obstacles, on peut réussir si on fait suffisamment d'efforts.

Q: Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 auront lieu en Colombie-Britannique. Qu'en pensez-vous?

R: C'est une belle occasion, non seulement pour les Premières nations mais aussi pour tous les athlètes, qui pourront être témoins d'activités de haut niveau tout près de chez eux. Et les athlètes locaux seront avantagés puisqu'ils pourront s'entraîner sur les installations olympiques toute l'année. Ce qui est bien aussi, c'est que les Jeux autochtones d'Amérique du Nord auront lieu chez moi, à Cowichan, en 2008. Ces Jeux sont une autre occasion pour les Premières nations de s'élever au niveau des championnats du monde ou des Olympiques.

Q: Dans quelle mesure le sport a-t-il changé votre vie?

R: Le sport m'a ouvert bien des portes. J'ai pris la décision de m'améliorer et de faire quelque chose que j'aime. Les gens renoncent à leurs rêves parce qu'il y a des obstacles, mais parfois il faut faire l'effort d'aller à la rencontre des obstacles, de les surmonter et de viser haut, et on s'aperçoit que le but est à portée de la main.

Un partenariat pour l'exploitation forestière durable apporte emplois et fierté à une collectivité

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, FAITES VENIR UN CONFÉRENCIER!

Le service de conférenciers d'Affaires indiennes et du Nord Canada a le plaisir d'offrir à titre gracieux les services de ses conférenciers aux groupes, aux organismes et aux classes intéressés à se renseigner sur la négociation des traités et les questions autochtones en Colombie-Britannique. Le service de conférenciers travaillera avec vous pour déterminer quels sont le conférencier et le sujet les plus appropriés pour votre organisme. Pour plus d'information ou pour faire appel à un conférencier, veuillez téléphoner au 1 800 665-9320 ou envoyer un courriel à bcinfo@inac.gc.ca.

Il y a dix ans, les membres de la nation Cheslatta Carrier, regardaient les camions forestiers traverser leur petite localité, située à 80 km au sud de Burns Lake, alors qu'ils restaient inactifs en raison d'un taux de chômage élevé et d'un manque de possibilités de développement économique.

Aujourd'hui, le tableau qui s'offre à eux est tout différent : les camions qui défilent sont les leurs. Selon Mike Robertson, consultant principal en politiques de cette bande d'un peu plus de 100 membres du centre-nord de la Colombie-Britannique, trois choses ont changé le sort de la bande : la confiance en la capacité de réussir; la coopération et le développement d'une vision commune avec la communauté avoisinante; et une idée empruntée à la Première nation Ulkatcho d'Anahim Lake.

En 1995, les Ulkatcho ont formé un partenariat trilatéral unique avec une société d'investissement locale et avec la société Carrier Forest Products de Prince George. Cela leur a permis de revitaliser l'économie locale sur la base de pratiques de foresterie durable.

La nation Cheslatta Carrier s'est engagée dans une coentreprise semblable en 2001 avec la société Carrier Forest Products et Ootsa Resources, groupe de 70 investisseurs autochtones et non autochtones dont l'objet est de récolter et de traiter du bois d'œuvre au titre des permis d'exploitation détenus par les bandes de la région d'Ootsa Lake.

« C'est ce que les Cheslatta voulaient : une entreprise qui appartient à des gens d'ici et à laquelle les gens d'ici participent », a affirmé M. Robertson. « Quand la collectivité est solide, dynamique et saine, on s'enrichit. Nous n'avons pas besoin d'avoir beaucoup d'argent, nous avons besoin d'activités qui nous aident à nous développer. »

C'était un choix naturel pour Carrier Forest Products, spécialiste de l'exploitation et du sciage en région éloignée.

« Nous avons toujours été convaincus du fait que les gens qui travaillent en symbiose sont plus forts que ceux qui travaillent seuls, et nous appliquons ce principe », a expliqué le président de la compagnie, Bill Kordyban.

Cheslatta Forest Products, société sous le nom de laquelle la coentreprise est connue, produit maintenant de 70 à 90 millions de pieds-planche par an. Elle dégage par mois plus de 1,5 million de dollars d'activité économique locale. La compagnie a 130 employés à temps plein, presque tous originaires de la région, et chaque membre de la Première nation Cheslatta qui veut et peut travailler y a trouvé un emploi.

« Le but de Cheslatta n'était pas nécessairement d'avoir une scierie, a ajouté M. Robertson, c'était d'offrir de la stabilité à la collectivité. À notre sens, si on a une certaine stabilité et une activité à long terme, c'est une réussite. »



L'équipe de sylviculture de la Première nation Cheslatta Carrier va brûler des déchets forestiers dans la forêt communale de la bande, près d'Ootsa Lake.



POUR LA JEUNESSE

Carrefour jeunesse est une ressource pédagogique destinée aux élèves et aux enseignants. Ce site Web contient des renseignements historiques et contemporains au sujet des Premières nations, des Inuits et des Métis, notamment des documents que les enseignants peuvent utiliser en classe. Les jeunes aimeront entendre les expressions populaires utilisées dans les diverses langues autochtones et faire la connaissance des héros autochtones. Pour plus d'information, rendez-vous sur la page Carrefour jeunesse : www.inac.gc.ca/ks.

Nous aimerions avoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Ville/Région : _____

Est-ce que ce numéro vous a paru intéressant? oui non

Quels autres sujets devraient être couverts dans les prochains numéros?

Commentaires : _____

Aimeriez-vous figurer sur notre liste de distribution? oui

Envoyez-moi *Plein Cap* à l'adresse suivante :

Adresse : _____

Courriel : _____

Numéro #7

En novembre 2004 la Cour suprême du Canada a rendu ses décisions dans les affaires mettant en cause la nation Haida et les Tlingits de la rivière Taku. Ces décisions reflètent d'importants principes juridiques concernant la consultation des Premières nations. Les décisions précisent l'ampleur et la portée des consultations devant se dérouler à propos des revendications des droits et titres autochtones.

Questions et réponses sur les décisions Haida et Taku

- Q** Que disent les décisions quant à l'obligation qu'a le gouvernement de consulter les Premières nations?
- R** La Cour a statué que la Couronne a l'obligation légale de consulter les peuples autochtones et de trouver des accommodements à leurs préoccupations lorsqu'elle a connaissance de l'existence possible d'un droit ou d'un titre ancestral et qu'elle envisage de prendre des mesures susceptibles d'avoir un effet préjudiciable sur ce droit ou ce titre. L'obligation de consulter les Premières nations et, s'il y a lieu, de tenir compte de leurs intérêts repose sur le principe de l'honneur de la Couronne.
- Q** Cela signifie-t-il que l'exploitation des ressources est au point mort en Colombie-Britannique?
- R** L'exploitation et la mise en valeur des ressources peuvent se poursuivre en Colombie-Britannique pourvu que les

Premières nations soient consultées comme il se doit. La Cour a précisé que l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, de trouver des accommodements ne signifie pas l'obligation d'être d'accord. En fin de compte, il faut que les décideurs puissent prendre les décisions – mais il faut qu'ils le fassent après avoir mené les consultations nécessaires, fait de bonne foi l'effort de comprendre les préoccupations des Premières nations et essayé de trouver le moyen de les apaiser. La Cour a été claire quant au fait que les Premières nations n'ont pas de droit de veto sur les décisions du gouvernement.

Q Quelle incidence ces décisions auront-elles sur le processus des traités de la Colombie-Britannique?

- R** Ces décisions donnent encore plus de raisons de négocier et de résoudre les revendications en suspens. La Cour a déclaré que la négociation est le meilleur moyen de rapprocher les intérêts de la Couronne et ceux des Autochtones. Les traités sont la meilleure façon de parvenir à des règlements durables et de définir avec clarté et certitude les droits qu'ils énoncent.

Resserrer l'écart dans l'éducation - les résultats scolaires des jeunes autochtones de Kamloops s'améliorent



Charlene Fortier, de l'école secondaire Brocklehurst, à la cérémonie de remise des diplômes des élèves Autochtones du district scolaire de Kamloops, où elle était co-présentatrice du discours d'adieu.

Lorsque le district scolaire de Kamloops a publié son rapport annuel sur les élèves des Premières nations, en 1999, les résultats n'ont surpris personne. Ils montraient que les jeunes Autochtones étaient très en retard par rapport au reste de la population selon tous les critères de performance éducative, tendance qui durait depuis trop longtemps.

Et puis quelque chose s'est passé. Les gens en ont enfin eu assez. L'incapacité des jeunes Autochtones à développer leur plein potentiel, s'est-on dit, est une perte pour toute la communauté. « Les gens de ce district se sont rendu compte de ce qui se passait, se sont rendu compte de l'ampleur de l'écart et,

collectivement, se sont dit que ça ne pouvait plus durer », a affirmé Renée Spence, administratrice au Conseil de l'éducation des Premières nations du district scolaire 73.

Dès juin 1999, le district a mis en application une entente visant à améliorer l'éducation des Autochtones. Cette entente illustre une volonté commune d'adopter des mesures novatrices pour intégrer les besoins des Premières nations et leurs points de vue dans les décisions et actions du district scolaire. Cinq ans plus tard, cet effort commence à porter fruit. Les progrès les plus impressionnants sont apparus au niveau élémentaire, plus particulièrement en lecture, en rédaction et en calcul, domaines où les résultats se sont améliorés de 15 %.

« On progresse quand tout le monde fait des efforts », a continué Mme Spence. On espère que les progrès accomplis au niveau élémentaire se traduiront par des progrès aux niveaux supérieurs au fur et à mesure que les jeunes poursuivront leur chemin dans le système.

Mais le district n'est pas encore au bout du rouleau. S'il est vrai que les élèves Autochtones de Kamloops sont maintenant parmi ceux de la province qui obtiennent les meilleurs résultats, le rapport fait état de problèmes qui restent à résoudre, en particulier l'écart qui subsiste au niveau secondaire. « Des progrès importants ont été accomplis dans le district, mais il y a encore beaucoup à faire », a conclu Mme Spence.



1000058442-V6E4S3-BR01

À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
1138, rue Melville, bureau 600
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4S3

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien,
Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca

QS-B020-010-FF-A1
ISSN 1703-776X

©Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

This publication is also available
in English under the title:
On the Go